



# AMLS ASSOCIATION MONTOISE DES LOISIRS SPORTIFS



13 rue du Cardinal de Richelieu  
85160 ST JEAN de MONTS

Chères Adhérentes et Adhérents, Chers Membres (hors FFRS),

**VIVE la RENTRÉE !!!!**

Quelques informations pendant les vacances pour nous suivre à la rentrée.

**Les Inscriptions** auront lieu à l'AMLS 13 rue du Cardinal de Richelieu **par ordre alphabétique**,

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi
5 septembre	6 septembre	7 septembre	8 septembre
9H15 -12H	9H15 -12H	9H15 -12H	9H15 -12H
A B C	D E F G H	I à O	P à Z

**Les vendredi 9, lundi 12 et jeudi 15 septembre 2022 de 9H30 à 12H sont ouverts à toutes les personnes qui n'auront pas pu se déplacer les jours prévus.**


Documents à remettre lors de l'inscription	Adhérents	Membres
Le formulaire d'inscription dûment complété et signé	X	X
L'assurance complémentaire (facultative mais à compléter et signer)	X	
Une enveloppe timbrée à votre nom et adresse pour l'envoi de la licence Si vous souhaitez recevoir vos courriers par la poste : <b>rajouter 3 enveloppes supplémentaires timbrées à votre nom et adresse</b>	X	X
<b>Les Certificats Médicaux (CM) saison 2019/2020 sont à renouveler, fournir</b> * Un certificat médical si le CM est à renouveler * Le questionnaire de santé si vous avez répondu : - oui à toutes les questions, le questionnaire suffit - non à 1 question, vous devez fournir un nouveau certificat médical	X	
Un chèque de 45 € à l'ordre de l'AMLS <b>+ le montant assurance si une option est choisie</b>	X	
Un chèque de 20 € à l'ordre de l'AMLS		X

## COTISATION 2022 / 2023

Adhérents	45 € : 15 € pour l'AMLS et 30 € pour la FFRS La cotisation est restée la même bien que la FFRS ait augmentée de 2€. La part de l'AMLS a donc baissé de 2€
Membres	20 € : comprenant l'assurance

Toutes les ACTIVITES, y compris les permanences, **reprendront le LUNDI 12 SEPTEMBRE 2022** (hors vacances scolaires).

**P.S: TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE**

 <p>13 rue du Cardinal de Richelieu 85160 Saint Jean de Monts</p>	<p><b>CARTE DE MEMBRE</b></p> <p><b>FICHE D'INSCRIPTION</b> <b>2022/2023</b></p> <p><input type="checkbox"/> 1<sup>ÈRE</sup></p> <p><input type="checkbox"/> <b>Renouvellement</b></p>	<input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M.
		<p>Nom Prénom : .....</p> <p>Né(e) le : ..... à ..... Dépt .....</p> <p>Adresse : .....</p> <p>Code postal : ..... Ville : .....</p> <p>Téléphone : .....</p> <p>Adresse mail : .....</p> <p><b>A REMPLIR EN MAJUSCULES</b></p>

ACTIVITÉS LOISIRS									
Peinture	Palet	Belote	Tarot	Aluette	Scrabble duplicate	Théâtre	Tricot/ Crochet	Retouche photo	<b>Aquagym*</b>
<b>*Activités avec supplément</b>									

Montant de la cotisation : 20 €	payé en : <input type="checkbox"/> espèces    ou <input type="checkbox"/> chèque
Je reconnais l'objet de l'association et j'accepte de suivre le règlement intérieur. Je suis pleinement informé(e) des droits et devoirs des membres de l'association et m'engage à respecter les consignes.	
J'autorise l'association à utiliser mon image en dehors des locaux sur le site de l'association, les réseaux sociaux, la presse pour promouvoir l'association.	
<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé pour justifier de l'inscription et du paiement. Les données sont conservées 5 ans après la dernière inscription valide. Conformément au règlement UE 2016/679 du Parlement Européen relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant de préférence par voie électronique l'AMLS à l'adresse « [amls.stjean@orange.fr](mailto:amls.stjean@orange.fr) » ou par voie postale au 13 rue du Cardinal de Richelieu 85160 Saint Jean de Monts.

En cochant cette case j'accepte la collecte d'informations

Fait à Saint Jean de Monts le ..... signature : .....

Liste des pièces à fournir :

- 1 enveloppe timbrée à vos nom et adresse pour l'envoi de la carte de membre
- + 3 enveloppes timbrées à vos nom et adresse si vous souhaitez recevoir votre courrier par la poste



# AMLS

## Association Montoise des Loisirs Sportifs



### CHARTRE ADHERENT

L'AMLS affiliée à la Fédération Française de la Retraite Sportive (FFRS) depuis 1987 pour la partie sportive propose des activités :

- Physiques et sportives sans esprit de compétition,
- Ludiques : cartes, scrabble, ...,
- Créatives : théâtre, peinture, tricot, .....

Les activités sportives sont encadrées par des animateurs formés par la FFRS ou des professionnels. Les loisirs à caractère ludique et créatif sont gérés par des référents.

Les Animateurs et les Référents sont bénévoles et donnent de leur temps pour le plaisir de tous. Ils vous font découvrir et partager leur passion. Ils veillent à ce que l'apprentissage se déroule dans de bonnes conditions et n'accepteront jamais de vous mettre en danger.

- Facilitons leur accompagnement en étant à leur écoute ;
- Respectons scrupuleusement leurs consignes ;
- Ne jugeons pas et acceptons que chacun aille à son rythme ;

Si une activité physique vous semble un peu ardue et difficile, n'hésitez pas à en référer à l'animateur, qui adaptera votre mouvement.

Et surtout soyons toujours heureux de participer et pratiquons dans la bonne humeur.

#### **Quelques rappels pour le bien-être de tous :**

- **Soyez toujours en possession des documents suivants :**

- Votre licence ou une copie lisible,
  - Votre carte VITALE,
  - Une copie de vos ordonnances (afin d'informer les secours en cas de besoin),
  - Le nom et le numéro de la personne à prévenir en cas d'urgence,
- Ou le « *Passeport Santé* » qui regroupe toutes les informations demandées ci-dessus.

- **Dans les salles du Complexe sportif, Parc des Sports ou autres locaux (siège de l'AMLS, etc...)**

**Respecter les règlements intérieurs, nous sommes redevables à la mairie de nous prêter ses structures.**

- Respecter les horaires (commencer et terminer à l'heure),
- A l'entrée du Complexe Sportif, la temporisation est limitée à 5 minutes, prenez vos précautions. Après l'heure, vous trouverez porte close.
- Entrer dans les salles par le couloir ou le vestiaire prévu, ne pas bloquer les portes des salles,
- Pratiquer l'activité dans une tenue correcte avec des chaussures adaptées (pas de talon, pas de semelle noire). Les chaussures utilisées en extérieur rayent le sol des salles du complexe sportif .
- Ne pas déranger les autres activités (musique trop forte, etc...),
- Ranger le matériel utilisé aux emplacements prévus, laisser la salle et les locaux propres,
- Accepter que l'animateur ou le référent soit le seul interlocuteur face à une demande extérieure (gardien, mairie, etc...).

**Bonne saison et préservez votre capital santé**